



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 24 septembre 2009
à Saint Donat

PRESENTS:

	TITULAIRES PRÉSENTS	SUPPLÉANTS PRÉSENTS	EXCUSÉS	POUVOIRS
Avèze	M.Jean Pierre VERDIER	Mme Odile GUILLAUME	M.René BRUGIERE M.Roger SERRE	
Bagnols	M.Gérard MARION			
Cros	M.Jean Louis GATIGNOL	M.Claude GUILLONNEAU	Mme Hélène BROUET	
Larodde	M.Jean Claude MARION M.Christian BOYER	M.Marc GREGOIRE		
La Tour d'Auvergne	M.Philippe GATIGNOL	M.Gérard ROUX		
St-Donat	M.François MARION Mme Mireille GREGOIRE	Mme Martine MARION		
St-Genès Champespe	M.Gérard VESSERE Mme Corinne GATIGNOL			
St-Julien Puy Lavèze	M.Daniel BELLAIGUE M.Yves CLAMADIEU			
St-Sauves	M.Claude BRUT Mme Michelle MARION			
Singles	M.Jean Jacques VANTALON M.Jean COUDERT	M.Claude MORVAN		
Tauves	M.Christophe SERRE			

Ordre du jour :

I. Programme Leader 2007 - 2013.....3

II. Pépinière d'entreprise Sancy Artense.....3

III. Communication Sancy Artense..... 10

IV. Politique d'accueil d'actifs 10

V. Zone d'activités Les Jonquilles I I	
VI. Ravalement des façades	11
VII. SPANC	12
VIII. Plan Educatif Local	12
IX. Commission accessibilité	14
X. Taxe de séjour	15
XI. Manifestation exceptionnelle	15
XII. Résidence d'artistes	16
XIII. Mise en réseau des bibliothèques	16
XIV. Salle de Spectacle	17
XV. Complexe sportif	19
XVI. Décisions modificatives budget 2009	19
XVII. Ouverture d'une ligne de trésorerie	20
XVIII. EPF SMAF	21
XIX. Questions diverses	21

Mme Mireille GREGOIRE est désignée comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil de Communauté du 29 juin 2009 est adopté.

M. Le Président salue et présente M. Bruno ANDRE, Sous Préfet de l'arrondissement d'Issoire nouvellement arrivé. Le Président présente rapidement la Communauté de communes de Sancy-Artense au Sous Préfet. M. Le Sous Préfet sollicite les Maires ou représentants de chaque commune pour une présentation de cette dernière.

I. PROGRAMME LEADER 2007 - 2013

I. Présentation du programme Leader 2007-2013 par les services du PNR des Volcans

Le premier Comité de programmation, durant lequel seront présentées les premières demandes de subvention, est prévu pour le **6 novembre 2009**.

Par la suite un Comité de programmation devrait se réunir par trimestre.

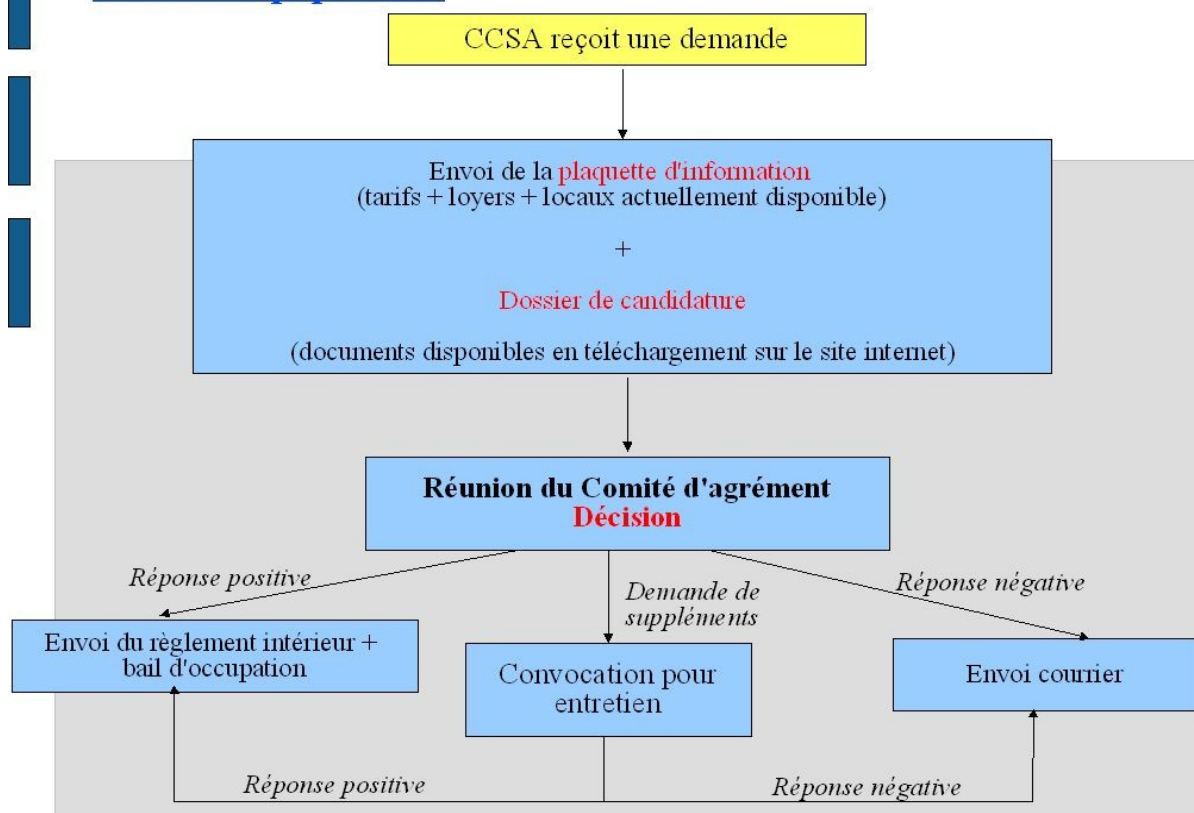
Le Parc est aussi là pour informer les porteurs de projets de l'existence des ces autres subventions.

Il a été proposé de rédiger une liste des projets susceptibles de recevoir un financement LEADER afin de les soumettre au PNRVA.

II. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE SANCY ARTENSE

Proposition d'un schéma d'entrée en pépinière.

Entrée en pépinière:



Le Comité d'agrément aura pour rôle de:

- statuer sur les demandes d'entrée en pépinière
- statuer lorsque plusieurs demandes concernent le même atelier/bureau. Se prononce sur la candidature la plus adaptée à la destination du bâtiment.
- statuer sur les demandes/requêtes des locataires (travaux supplémentaires, ...).

La Commission Économie-Agriculture propose que le Comité d'agrément de la pépinière d'entreprises soit constitué de:

> **Membres titulaires: François MARION, Jean-Louis GATIGNOL, Yves CLAMADIEU + un agent consulaire + agent de développement économie Sancy-Artense**

> **Membres suppléants: Christophe SERRE, Gérard VESSERE, Daniel BELLAIGUE**

Le Conseil de communauté décide de valider la composition du Comité d'agrément proposée.

Règlement intérieur:

Un modèle de règlement intérieur a été proposé à la Commission économie.

[Présentation et lecture du projet de règlement intérieur \(joint en annexe 1\)](#)

[Monsieur Philippe GATIGNOL, à la lecture de l'article 4.5 du règlement intérieur \(résiliation du contrat\) estime qu'il n'y a pas lieu de résilier le contrat d'occupation en cas de condamnation pénale du bénéficiaire. Il s'agirait là d'une double peine.](#)

[Monsieur BELLAIGUE demande si une alarme est prévue.](#)

[Le Président rappelle qu'il n'est pas prévu d'alarme et qu'il appartient à chaque locataire de sécuriser ses locaux ou recourir à une société de surveillance s'il le souhaite.](#)

Le Conseil de communauté décide de valider le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises

Convention signée entre l'entrepreneur et Sancy Artense Cté

[Présentation et lecture du projet de convention d'occupation précaire \(joint en annexe 2\).](#)

[Monsieur COUDERT propose de supprimer la clause de diminution ou majoration du montant du dépôt de garantie en fonction de l'ajustement de l'indemnité d'occupation. Il précise qu'il suffit d'énoncer que le dépôt de garantie correspond à deux mois d'indemnité d'occupation.](#)

Le Conseil de communauté décide de valider la présente convention d'occupation précaire présentée.

Avenants

- **Avenant entreprise CCE**

Suite à des vols sur la Zone d'activités de la Courtine mais également pour le confort des entreprises hébergées en pépinière, il a été demandé au maître d'œuvre de proposer un devis pour la mise en place d'éclairages extérieurs supplémentaires, à détection, au dessus des portes sectionnelles raccordées au crépusculaire.

Des éclairages sont pour l'instant prévus au dessus des portes de bureaux et des portes situées à coté des portes sectionnelles.

Par ailleurs, une seconde plus value concerne la modification de la distribution des courants forts et faibles du bâtiment (passage en tarif jaune).

Montant HT de la plus-value pour l'ajout d'éclairage: 876,36 €

Montant HT de la plus-value pour la modification de la distribution des courants forts et faibles: 10 718,33 €

Montant initial du marché HT:	62 656,81
Montant du marché après l'avenant n°1:	69 571,33
Montant du présent avenant: (876,36+10 718,33) >	11 594,69
Nouveau montant du marché HT:	81 166,02 € HT

Augmentation de: 16,6%

Monsieur CLAMADIEU insiste sur le fait que le passage en tarif jaune est un argument supplémentaire pour attirer des entreprises puisqu'il permet d'abaisser les charges d'électricité.

Monsieur Gérard MARION s'interroge sur la réduction que représente un tarif jaune par rapport à un tarif bleu.

Monsieur CLAMADIEU précise que le passage en tarif jaune permet d'éviter que chaque entreprise ait à souscrire un abonnement EDF. Il rappelle que le maître d'œuvre a également insisté sur la diminution des charges électriques grâce à ce tarif mais propose d'obtenir des données chiffrées.

La CAO réunie le 21 septembre dernier propose de valider cet avenant.

Le Conseil de communauté décide de valider cet avenant

- **Avenant entreprise Lepeintre:**

En raison d'un retard important de l'entreprise LEPEINTRE sur le chantier, il a été convenu lors de la réunion de chantier du 1er septembre 2009, de réaliser une projection en gouttelettes fines au lieu de la peinture lisse initialement prévue.

Par ailleurs il a été demandé de réaliser un calfeutrement en béton cellulaire entre les ateliers pour l'isolation phonique

Travaux supplémentaires:

Projection gouttelettes:	5 430,65 € HT
Calfeutrement béton:	1 490,58 € HT

Total travaux supplémentaires: 6 921,23 € HT

Travaux en moins:

Peinture sur murs et plafonds: - 8 030,54 € HT

Total moins value: - 1 109,31 € HT

Montant initial du marché HT: 41 670,25 € HT

Avenant en moins-value: - 1 109,31 € HT

Nouveau montant du marché HT: 40 560,94 € HT

Diminution de: 2,7%

La CAO réunie le 21 septembre dernier propose de valider cet avenant.

Le Conseil de communauté décide de valider cet avenant

- **Avenant entreprise Cartech**

Le contenu du lot 10, sols souples, a été modifié. Des travaux de ragréage sont jugés inutiles. En revanche l'entreprise est intervenue pour réparer des fissures et rattraper des dénivelés.

Travaux supplémentaires:

Réparation de fissures: 429 € HT

Rattrapage des dénivelés: 70 € HT

Total travaux supplémentaires: 499 € HT

Travaux en moins:

Ragréage: - 892,19 € HT

Total moins value: - 393,19 € HT

Montant initial du marché HT: 10 785,87

Avenant en moins-value: - 393,19 € HT

Nouveau montant du marché HT: 10 392,68€

Diminution de: -8,27%

La CAO réunie le 21 septembre dernier propose de valider cet avenant.

Le Conseil de communauté décide de valider cet avenant

- **Avenant entreprise Mont**

Dans le lot n° 7, une option proposait la réalisation de protection pieds de bardage. Cette option permet la protection des pieds de bardage destinés à recevoir les enseignes des entreprises.

L'option, qui représente une plus value de 1 446 € HT, avait été retenue par la CAO du 18 septembre 2008

mais n'avait pas été présentée au Conseil de communauté du 25 septembre 2008.

Montant initial du marché HT:	31 886,00
Montant de l'avenant n°1:	- 4 400 € HT
Montant de l'avenant n°2:	3 970 € HT
Montant du marché après avenant n° 1 et 2:	31 456 € HT
Avenant en plus-value:	1 446 € HT
Nouveau montant du marché HT:	32 902 € HT

Augmentation de: +4,6%

La CAO réunie le 18 septembre 2008 propose de valider cet avenant.

Le Conseil de communauté décide de valider cet avenant

Planning fin des travaux / inauguration

A titre informatif, le Président rappelle le planning de fin de travaux de la Pépinière.

	Conférence de presse	Journée portes ouvertes	Inauguration
Date	10 septembre 2009	19 septembre 2009	2 octobre 2009
Lieu	Foire de Cournon	Pépinière d'entreprises	Pépinière d'entreprises
Destination	Médias ----- Courriers	Entreprises du territoire Réseau Sancy Volcans Élus locaux Particuliers ----- Courriers Affiches et tracts	Élus locaux (Ministre, Députés, Sénateurs, CCSA, Cg63, CR, Pays Grand Sancy, SMADC, CC, communes hors EPCI.....) Réseau Sancy Volcans Presse Agents ----- Carton d'invitation

Consultation pour l'équipement des bureaux de la pépinière

A titre informatif, le Président présente la consultation réalisée pour l'équipement des bureaux de la pépinière.

Objet du marché: équipement des bureaux et vestiaires de la pépinière d'entreprises.

Marché à procédure adaptée, inférieur à 20 000€HT, lancé le 5 août 2009,

Réception des offres: le 24 août 2009.

10 prestataires directement consultés.

Nombre d'offres reçues: 4

Rappel CCTP:

<p>Bureau 1 (15,5 m²) 2 bureaux 160x80 2 caissons mobiles 2 tiroirs 2 chaises de travail haut dossier sur roulettes 2 sièges 4 pieds sans accoudoirs 2 armoires haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p> <p>Entrée 1 2 sièges 4 pieds</p> <p>Vestiaire 1 (8,75 m²) 1 vestiaire de départ type industrie salissante double case H180xL40xP50 sur socle 6 vestiaire cases suivantes</p> <p>Bureau 2 (10 m²) 1 bureau 160x180 1 caisson mobile 2 tiroirs 1 chaises de travail haut dossier sur roulettes 1 siège 4 pieds sans accoudoirs 1 armoire basse rideaux H100 x L120 x P45 1 armoire haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p> <p>Bureau 3 (12,5 m²) 2 bureaux 160x80 2 caissons mobiles 2 tiroirs 2 chaises de travail haut dossier sur roulettes 1 siège 4 pieds sans accoudoirs 2 armoires haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p> <p>Entrée 2 2 sièges 4 pieds</p> <p>Bureau 4 (12 m²) 2 bureaux L140 2 caissons mobiles 2 tiroirs 2 chaises de travail haut dossier sur roulettes 1 siège 4 pieds sans accoudoirs 2 armoires haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p>	<p>Bureau 5 (9,7 m²) 1 bureau 160x80 1 caisson mobile 2 tiroirs 1 chaise de travail haut dossier sur roulettes 1 siège 4 pieds sans accoudoirs 1 armoire haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p> <p>Vestiaire 2 (7,1 m²) 1 vestiaire de départ type industrie salissante double case H180xL40xP50 sur socle 4 vestiaire cases suivantes</p> <p>Bureau 6 (14,6 m²) 2 bureaux 160x80 2 caissons mobiles 2 tiroirs 2 chaises de travail haut dossier sur roulettes 1 siège 4 pieds sans accoudoirs 2 armoires haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p> <p>Entrée 3 2 sièges 4 pieds</p> <p>Bureau 7 (7,4 m²) 1 bureau L140 1 caisson mobile 2 tiroirs 1 chaise de travail haut dossier sur roulettes 1 siège 4 pieds sans accoudoirs 1 armoire haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p> <p>Bureau 8 (8,3 m²) 1 bureau 160x80 1 caisson mobile 2 tiroirs 1 chaise de travail haut dossier sur roulettes 1 siège 4 pieds sans accoudoirs 1 armoire haute rideaux H1980 x L1200 x P450 1 porte manteau</p> <p>Vestiaire 3 (10,5 m²) 1 vestiaire de départ type industrie salissante double case H180xL40xP50 sur socle 6 vestiaire cases suivantes</p>
---	--

Analyse des offres:

Budget HT maximum alloué: 10 000,00 €

Nom	Adresse	Qualité du contenu de l'offre 20%	CRITERES DE CHOIX		
			Délais livraison et garantie 30%	Prix SANS VARIANTE 50%	
				HT	TTC
BUROCLASS	25 rue des frères lumières ZI du Brezet 63 000 Clermont-Ferrand	DC4, DC5 CCTP signé Acte d'engagement signé Offre qui répond tout à fait au CCTP. Meubles qualité moyenne. +8% en oct. 08	Ensemble du matériel garanti 5 ans . La prestation comprend la livraison, le montage par et l'installation en une seule fois. Délais de livraison: 15 jours. 1 journée de montage.	9 610,00 €	11 493,56 €
CALIPAGE SARL VSJ Corrèze bureautique	1 place du Faubourg 19110 Bort-les-orgues	DC4, DC5 Acte d'engagement signé Pas de CCTP signé Offre qui répond tout à fait au CCTP. Meuble bonne qualité 45% de remise	La prestation comprend la livraison, la répartition des meubles dans chaque pièce respective, le montage, la mise en place et l'évacuation et la destruction des emballages. 3 semaines de livraison. 2 semaines d'installation???? Label éco-conception pour l'ensemble du mobilier.	9 835,70 €	11 763,50 €
DISTRIBUREAU	Clermont ferrand	DC4, DC5 Acte d'engagement signé Pas de CCTP signé Offre qui répond tout à fait au CCTP. Plans d'aménagement 2D. Meuble bonne qualité +. Rajout de plumiers. Remise 40% sur nombreux articles	La prestation comprend la livraison, le montage et le ramassage des cartons vides. Délai de livraison+installation: 3 semaines maximu. Garantie 3 ans pour les sièges et bureaux, 5 ans pour les armoires. Label environnemental ISO14001 + normes françaises.	9 828,65 €	11 755,07 €
PGDIS SPACETIQUE	59 avenue Jean Jaurès, 63200 MOZAC	DC4, DC5 Acte d'engagement signé CCTP signé Offre qui répond tout à fait au CCTP+ propositions de plans 2D d'aménagement Meuble moyenne qualité	La prestation comprend la livraison, le montage et le ramassage des cartons vides. Délai de livraison: deux semaines. 1 à deux jours d'installation. Garantie trois ans dans conditions normales d'utilisation. Armoires et accessoires répondent aux exigences des normes européennes NF EN 14073 -2 et 3+, NF EN 14074 et à la norme française NF D 62-041	9 146,46 €	10 939,17 €

La CAO, réunie le 2 septembre, propose de négocier avec l'ensemble des partenaires, et le cas échéant de retenir l'offre de DISTRIBUREAU.

La CAO réunie le 2 septembre a proposé à M. Le Président de retenir l'offre de DISTRIBUREAU pour un montant de 9 337,22€HT.

III. COMMUNICATION SANCY ARTENSE

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de communes a fait le choix en 2008 de faire évoluer ses outils de communication en direction des porteurs de projets.

Une subvention auprès du Conseil Général a été sollicitée et notifiée: 1 750€.

L'agence Turbulence a été retenue pour un montant de 7 000€ pour la réalisation d'une plaquette de communication complète (couverture + fiches) ainsi que la mise en page du répertoire des services Sancy Artense.



1ère maquette proposée par le cabinet

Cette première étape pourra dans un second temps permettre à la Communauté de faire évoluer la charte graphique de son site internet.

IV. POLITIQUE D'ACCUEIL D'ACTIFS

I. Bilan de la Foire de Limoges des 26 et 27 juin derniers

La Communauté de Communes Sancy-Artense était présente à la Foire de Limoges du 26 et 27 juin 2009.

Le bilan de la manifestation est le suivant:

Points positifs

- Réalisation de documents de communication sur les offres du territoire (catalogue + cartes postales)
- Relais médiatique + dossier de presse avec les territoires participants
- Organisation du stand en Région

- Échange avec d'autres territoires
- Sur trois porteurs de projets spécialement intéressés par le territoire: une famille s'installe à la Tour d'Auvergne en septembre, un couple à repris RDV pour avancer sur son projet, une famille a repris contact par mail.

Points négatifs

- Fréquentation encore en baisse (1500 visiteurs cette année contre 3000 en 2007)
- Peu de contacts (20 pour le stand Auvergne)
- Beaucoup de porteurs d'idée plus que de porteurs de projets
- Faible mobilisation des territoires du secteur

V. ZONE D'ACTIVITÉS LES JONQUILLES

Par délibération du 20 août 2009, le conseil municipal de Bagnols a délibéré pour le retrait du lot n.3, cadastré Section AC, N.371, d'une superficie de 828m² de la zone d'activité pour mise en vente.

Le Conseil de Communauté décide d'entériner la présente demande: retrait du lot n.3, cadastrée section AC, N.371, d'une superficie de 828m² de la Zone d'activité des Jonquilles pour que la Mairie puisse le mettre en vente.

Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer le PV de mise à disposition modificatif.

HABITAT - ENVIRONNEMENT

VI. RAVALEMENT DES FAÇADES

Dossiers déposés auprès de la Communauté de Communes et du Conseil Général

Nom du bénéficiaire	Lieu	Surface Façade en m ²	Montant des travaux HT	Dépense subventionnable	Subvention accordée par la communauté de communes		Subvention sollicitée du Conseil général	
					Montant	Taux	Montant	Taux
M.BRUT François	Saint Pardoux	132	18 340,00 €	18 340,00 €	500,00 €	2,73%	500,00 €	2,73%
Mme VEDRINE	Saint Sauves	82,2	6 748,62 €	6 748,62 €	500,00 €	7,41%	500,00 €	7,41%
Mme ESPINASSE	Singles	45	2 334,43 €	2 334,43 €	500,00 €	21,42%	500,00 €	21,42%
Mme RAGOZIN	La Tour D'Auvergne	110	42 658,34 €	42 658,34 €	500,00 €	1,17%	500,00 €	1,17%
M.TIXIER Daniel	Singles	70	6 161,14 €	6 161,14 €	500,00 €	8,12%	500,00 €	8,12%
TOTAL			76 242,53 €	76 242,53 €	2 500,00 €	3,28%	2 500,00 €	3,28%

Le Conseil de Communauté autorise l'attribution des subventions présentées sous réserve que les propriétaires respectent les préconisations de l'architecte conseil du CAUE.

VII. SPANC

Modalités de répartition des aides Agence de l'eau versées en 2009 aux propriétaires contrôlés en 2008.

Une demande d'aide a été faite auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au titre de l'année 2008. Cette aide doit être reversée aux usagers du service.

Il est proposé au Conseil de **répartir l'enveloppe Agence de l'Eau** selon les modalités suivantes intégrant les impératifs de l'Agence de l'Eau:

- Les usagers ayant été contrôlés pour des **installations neuves** se verront remboursés à hauteur de 80% du tarif TTC du contrôle (113,57€ TTC) soit **90,85€ à la condition que l'installation ait été jugée conforme** et que le **règlement du contrôle (113,57€ TTC)** auprès du délégataire du SPANC (VEOLIA) **ait été acquitté.**
- Les diagnostics d'installations existantes se verront remboursés à hauteur de l'intégralité du forfait alloué par l'Agence de l'Eau pour ce contrôle soit **23€ à la condition** que le **règlement du contrôle (64,73€ TTC)** auprès du délégataire du SPANC (VEOLIA) **ait été acquitté.**

Seuls les usagers des Communes ayant pris une délibération d'approbation du zonage d'assainissement après enquête publique avant le 31 décembre 2008 sont éligibles à cette aide.

Le Conseil de Communauté entérine les modalités de répartition des aides versées aux propriétaires contrôlés dans le cadre du SPANC.

ACTION SOCIALE - ENFANCE JEUNESSE

VIII. PLAN EDUCATIF LOCAL

Répartition des aides versées aux associations de 2008 dans le cadre du PEL. et en direction du public "adolescents":

Dans le cadre de son Projet Éducatif Local (P.E.L.) et depuis sa délibération du 09 septembre 2005, la Communauté de Communes verse aux associations du territoire, qui en font la demande, une aide financière. Cette aide est destinée à soutenir les actions en direction du public « adolescent ».

Le P.E.L. de Sancy Artense Communauté bénéficie de l'appui de 2 partenaires financiers au travers de 2 contrats:

- Le Contrat Éducatif Local signé avec la Direction Départementale de Jeunesse et des Sports;
- Le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la C.A.F.

Les subventions perçues par Sancy Artense Communauté dans le cadre de ces deux contrats permettent d'attribuer cette aide financière aux associations.

Afin de simplifier le procédé de versement aux associations, le Président propose au Conseil que l'aide de Sancy Artense Communauté soit attribuée à hauteur de 50% des dépenses de l'action. L' aide est plafonnée à 2000€ par action dans le respect d'une enveloppe globale annuelle de 13000€.

Association et action	Total dépenses	Aide Sancy Artense Communauté (50% dépenses ou plafond de 2000€)
TTLTA SAB « Tennis de table »	2 330,89 €	1 165,44 €
TTLTA SAB « Badminton »	591,56 €	295,78 €
Tennis Club Sancy Artense « Tennis »	912,00 €	456,00 €
Tennis Club Tauvois « Tennis »	327,00 €	163,50 €
Sancy Artense Tir à l'Arc « Tir à l'arc »	1 489,63 €	744,81 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	1 768,15 €	884,07 €
Rugby Club « Rugby »	7 012,93 €	2 000,00 €
La Tour Karaté Gym « Karaté »	8 148,95 €	2 000,00 €
Les Laquais « Théâtre »	5 547,17 €	2 000,00 €
AREL « Spectacle équestre »	6 448,96 €	2 000,00 €
OTSA « G.P.S. »	412,36 €	206,18 €
OTSA « Orpaillage »	395,52 €	197,76 €
Total de l'aide		12 113,54 €

M.SERRE demande si AREL a bien le statut associatif, pour pouvoir bénéficier de l'aide.
AREL est une association; Centre équestre de Monteaux une SARL.

M.BRUT demande si le CNIMA peut prétendre aux aides PEL.
Il note un manque d'information en direction des associations.

M.VERDIER rappelle que les aides sont désormais attribuées aux associations menant des actions en direction des adolescents (11 - 18 ans).

Le Président informe le Conseil qu'une prochaine réunion de présentation du PEL et du prochain diagnostic à trois ans est prévue courant novembre.

Lors de cette réunion, la méthodologie pour l'élaboration du diagnostic enfance / jeunesse sera présentée aux associations, ainsi que Mme BRENIN - stagiaire en alternance - retenue pour accompagner Sophie GARNIER dans la réalisation de cette mission.

Enfin, le Président donne lecture d'un courrier de la DRDJS, proposant un accompagnement et une démarche d'évaluation du projet. Cette démarche de travail sera mise en place avec la participation d'un

bureau d'étude.

La DRDJS prend en charge la totalité des dépenses liées aux journées de travail collectif proposées, ainsi qu'une partie des dépenses d'accompagnement. Il restera à charge de la Communauté, 500€ de frais.

Le Conseil de Communauté entérine la répartition des aides versées aux associations dans le cadre du PEL.

IX. COMMISSION ACCESSIBILITÉ

Le Président donne lecture d'un courrier transmis par la DDEA, le 5 août dernier, rappelant les obligations de la loi du 11 février 2005, en matière d'accessibilité.

Sancy Artense Communauté doit donc mettre en place une commission intercommunale d'accessibilité, composée notamment de représentants de communes et d'associations de personnes handicapées et d'usagers.

Cette commission intercommunale sera principalement chargée d'organiser, d'animer et de coordonner:

- l'élaboration par les communes d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public avant le 22 décembre 2009,
- la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des établissements communaux et communautaires recevant du public, avant le 1er janvier 2010 pour les 1ère et 2ème catégories ou avant le 1er janvier 2011 pour les 3ème et 4ème catégories.

L'ensemble des travaux rendus nécessaires devront être programmés avant 2015.

Composition de la Commission:

- Le Président de l'EPCI,
- Les représentants des communes,
- Des représentants des habitants,
- Des représentants d'associations départementales de personnes handicapées.

Rôle et délais de réalisation de la commission: cf. annexe 3.

M.COUDERT fait remarquer que le rôle des élus est avant tout de représenter les habitants.

Le Président propose une commission intercommunale d'accessibilité composée comme suit:

- **le Maire de chaque commune ou son représentant,**
- **M.ROULET, représentant de l'association malades et handicapés,**
- **les centres de secours de Tauves et de La Tour d'Auvergne,**
- **les maisons de retraite de Tauves et de La Tour d'Auvergne,**
- **la Principale du Collège de La Tour d'Auvergne.**

Le Conseil de Communauté entérine la composition de la commission accessibilité.

X. TAXE DE SÉJOUR

Malgré de nombreuses relances et menaces de poursuite, il reste 2 propriétaires qui n'ont jamais versé ni déclaré la taxe de séjour.

Il est envisageable de procéder dans ce cas, à la taxation d'office.

Selon la législation en vigueur, les constatations de fraude et les sanctions ne peuvent être effectuées que par un officier de police judiciaire.

Cependant, la jurisprudence, et notamment l'arrêt n.31927 du Conseil d'Etat du 20 décembre 1985 et du 13 décembre 1989, fait état de la possibilité de taxation d'office: "*sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le tarif de taxe de séjour applicable sur la totalité des nuitées de la période considérée*": ce qui revient à émettre un titre de recettes sur la base du forfait, avec possibilité de poursuites par le Trésorier.

Dans un premier temps, les personnes n'ayant fait aucune déclaration ni versement sont destinataires d'un dernier rappel avec menace de taxation d'office, en précisant le montant du forfait qui serait facturé.

La période considérée = 365 jours correspondant à une année complète.

Proposition de taxation d'office sur la base de: 175 jours correspondant aux vacances scolaires

*** capacité d'accueil * taux applicable.**

Le Conseil de Communauté valide le recours à la taxation d'office en cas de non réponse des redevables.

A titre informatif, Le Président donne lecture d'un courrier de M.GANDON concernant l'amélioration du recouvrement des produits locaux.

Dans le prolongement du décret n.2009-15 du 3 février 2009, la loi du 12 mai 2009 vient simplifier l'autorisation préalable de poursuites donnée par l'ordonnateur au comptable, pour le recouvrement des produits locaux.

Elle étend la faculté de donner une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites et non plus seulement aux commandements de payer.

Afin d'accélérer les poursuites et d'améliorer le taux de recouvrement, il est proposé la mise en place d'une autorisation permanente de poursuites.

XI. MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE

• Rappel délibération du 15 juillet 2008:

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré:

- entérine la proposition de subvention aux manifestations d'envergure organisées en Sancy Artense selon les critères définis:

- une manifestation exceptionnelle et d'envergure,
- un montant de subvention de 1500€,
- l'attribution de la subvention limitée 1 fois par mandat et par commune,
- la communauté verse la subvention aux communes qui en ont fait la demande, afin de

laisser la responsabilité à l'équipe municipale du choix des manifestations qui nécessitent une aide.

La Commune de Saint Sauves prévoit l'organisation du festival Sancybérie dès l'automne 2009; aussi, elle sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté déliebère favorablement pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1500€ pour l'organisation du festival Sancybérie, selon les conditions précédemment citées.

XII. RÉSIDENCE D'ARTISTES

- **Présentation du planning de travaux**

Le Président informe le Conseil de l'état d'avancement du projet de création d'une résidence d'artistes sur la commune de Saint Sauves.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera transmis à la Communauté de Communes mi octobre.

Mi-octobre à fin novembre:	lancement de l'appel d'offres,
Fin d'année 2009	choix des entreprises, validé en Conseil de Communauté,
Lancement des travaux	janvier 2010
Fin des travaux	janvier 2011.

XIII. MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

- **Compte-rendu de la commission NTIC du 21 septembre 2009**

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, il est nécessaire de faire évoluer notre équipement actuel:

- le serveur / tête de réseau, se situe actuellement à la médiathèque, mais doit nécessairement être changé pour pouvoir accueillir de nouvelles bibliothèques en réseau,
- Neyrial - prestataire informatique - et Orphée - prestataire du logiciel de lecture publique - nous préconise de délocaliser ce même serveur au siège de la Communauté.

Avantage: cela permettra de profiter de la ligne SDSL assurant un débit entrant et sortant identique.

Plusieurs bibliothèques pourront ainsi travailler en même temps, sans blocage de la ligne internet, et au sein d'un système très sécurisé.

- De larges évolutions du service proposé à la population seront envisageables une fois cette solution mise en place: portail WEB avec possibilité de réservation en ligne, etc...

Devis proposé par NEYRIAL:	12 220,00€HT
Devis ORPHEE:	5 950,00€HT
TOTAL HT	18 170,00€ HT
soit total TTC	21 731,32€

Subventions attribuées:	
CG63	3 973,50€
Région	1 439,00€
TOTAL Subventions	5 412,50€ (30%)

Montant prévu au budget 2009:

Dépenses:

15 000,00€ TTC

Recettes:

6 800,00€

Il y a lieu de prévoir une Décision Modificative.

Le Conseil de Communauté entérine le projet de mise en réseau de la médiathèque intercommunale avec les bibliothèques municipales de Saint Genès Champespe, Saint Sauves et Larodde, tel qu'il vient d'être présenté.

XIV. SALLE DE SPECTACLE

- **Choix d'un prestataire pour la réalisation de l'étude**

Consultation lancée le 15 juillet 2009

Publicité: sites internet de Sancy Artense et du BOAMP

Egalement, envoi direct du dossier à une liste de prestataires potentiels.

Réception des offres le 15 septembre 2009.

15 prestataires ont téléchargé le DCE.

Compte-rendu de la CAO du 21 septembre dernier:

3 offres reçues:

- SOMIVAL 17 325,00€HT

Nombre de jours sur le terrain 30j

Equipe composée de:

un architecte,
un économiste,
un programmiste,
un ingénieur,

Peu de référence dans le domaine culturel

Calendrier de mise en oeuvre: 2,5 mois.

- IPK CONSEIL 23 050,00€HT

OPTION Programme fonctionnel et technique détaillée

15 700,00€HT

Nombre de jours terrain 39j

Nombre de jours option 26j

Pas de référence dans le domaine culturel.

Equipe composée de:

un consultant spécialisé dans le domaine des équipements sportifs et de loisirs,
un spécialiste en étude de définition et de la programmation d'équipements collectifs,
une assistante chargée d'études

Phase 1: Faisabilité et pré programmation 3,5 mois (14 semaines)

Phase 2 (optionnelle) Programmation fonctionnelle et technique détaillée 1,5 mois (6 semaines)

- CULTURE PARTAGEE 16 200,00€HT

Nombre de jours sur le terrain 27j

Equipe composée de:

un architecte DPLG, scénographe et programmiste, écologie urbaine et architecturale,
un ingénieur des territoires et programmiste,
un économiste,

Spécialisé dans le domaine culturel (salles de spectacles, médiathèques...)

Phase 1: Etat des lieux, besoins et configuration générale, 4 semaines

Phase 2: Faisabilité, scénarii de programme, 6 semaines

Phase 3: Programme fonctionnel, technique, environnementale et architectural 7 semaines.

Sous réserve d'une analyse des offres plus approfondie, la CAO propose de retenir l'offre de Culture Partagée, pour un montant de 16 200€ HT.

Après plus fine analyse et prise de renseignements auprès de collectivités pour lesquelles ces trois cabinets ont travaillé, la proposition de Culture Partagée est la mieux disante.

M.VERDIER mentionne que le bureau d'étude retenu devra être particulièrement vigilant quant aux aménagements intérieurs à prévoir. Le choix d'un bureau d'étude spécialisé dans le domaine culturel est essentiel.

M.COUDERT note que Culture Partagée est le seul cabinet spécialisé dans le domaine culturel, et plus particulièrement dans la réalisation d'étude pour des salles de spectacles, auditorium...

Le Conseil de Communauté entérine la proposition de la CAO, et retient Culture partagée pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de programmation pour la création d'une salle de spectacles sur la commune de Tauves.

XV. COMPLEXE SPORTIF

• Aménagement des abords du complexe sportif

Aménagement des abords du complexe

marché à procédure adaptée

consultation lancée le 24/06/09
réception des offres 30/07/09

OPTION 1 réalisation de bande pavé en pierre naturelle 10*10 pour réalisation des joints de fractionnement et amélioration de l'aspect esthétique pour le parvis d'entrée principale

OPTION 2 surface complémentaire côté parking en béton désactivé

entreprises consultées

RMCL
BOYER
TP LYAUDET
SCREG

2 offres reçues

	HT	TTC
RMCL		
Solution de base	19 522,50 €	23 348,91 €
Mise à niveau regards existants	525,00 €	627,90 €
Option 1	1 950,00 €	2 332,20 €
Option 2	10 275,00 €	12 288,90 €
TOTAL HORS OPTION	20 047,50 €	23 976,81 €
TOTAL AVEC OPTION 1	21 997,50 €	26 309,01 €
TOTAL AVEC OPTION 1+2	32 272,50 €	38 597,91 €
BOYER		
Solution de base	15 675,00 €	18 747,30 €
Mise à niveau regards existants	300,00 €	358,80 €
Option 1	1 600,00 €	1 913,60 €
Option 2	8 250,00 €	9 867,00 €
TOTAL HORS OPTION	15 975,00 €	19 106,10 €
TOTAL AVEC OPTION 1	17 575,00 €	21 019,70 €
TOTAL AVEC OPTION 1+2	25 825,00 €	30 886,70 €

Comptes	Intitulés	Augmentation
D 7397	Reversement taxe de séjour	7 000,00 €
R 7362	Taxe de séjour	7 000,00 €

2) Le montant prévu au BP pour la **mise en réseau des bibliothèques** s'avère insuffisant, d'autre part le montant des travaux de la 2ème tranche du jardin est inférieur aux prévisions, aussi il est proposé le virement de crédits suivant :

Comptes	Intitulés	Diminution	Augmentation
D 2318-24	Travaux jardin conservatoire	7 000,00 €	

D 2183-36	Matériel Mise en réseau bibliothèques		7 000,00 €
-----------	---------------------------------------	--	------------

3) Afin de financer les travaux supplémentaires de la **pépinière d'entreprises**, il y a lieu d'augmenter la subvention versée au budget annexe « pépinière d'entreprises », d'autre part le montant de l'étude pour la salle de spectacle s'avère bien inférieur aux prévisions, il est donc proposé le virement de crédits suivant :

Comptes	Intitulés	Diminution	Augmentation
D 2031-42	Étude salle de spectacle	10 000,00 €	
D 204164	Subvention aux budgets annexes		10 000,00 €

- **Budget Pépinière d'entreprises:**

Suite aux différents avenants passés pour les travaux de la pépinière, le montant prévu au BP s'avère insuffisant, aussi, il y a lieu de prévoir les augmentations de crédits suivantes :

Comptes	Intitulés	Augmentation
D 2313	Travaux pépinière	10 000,00 €
R 1315	Subvention d'équilibre du budget principal	10 000,00 €

- **Budget Logements sociaux:**

Concernant les logements de Bagnols, la gestion des loyers est assurée par l'OPHIS qui reverse chaque trimestre le montant encaissé sur lequel sont déduits les frais de gestion. Chaque année, un bilan de gestion est établi entraînant une régularisation sur les trimestres de l'année N+1.

Pour 2008, il s'avère que l'OPHIS a trop versé et afin de passer les écritures comptables nécessaires à cette régularisation, il y a lieu de prévoir les augmentations de crédits suivantes :

Comptes	Intitulés	Augmentation
D 673	Annulations titres exercices antérieurs	7 110,00 €
R 752	Revenus des immeubles	7 110,00 €

Le Conseil de Communauté entérine les décisions modificatives présentées.

XVII. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 18 avril 2008, a donné délégation au Président pour réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil en précisant : « il sera demandé au Conseil, lorsque la situation se présentera, de fixer la base d'un montant maximum pour la réalisation de lignes de trésorerie. »

Compte tenu de la fin des travaux (pépinière, logements...) et du retard dans le versement des subventions attendues, il semble aujourd'hui nécessaire d'avoir recours à l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Proposition d'un montant maximum: 200 000€.

M.Philippe GATIGNOL souhaite s'abstenir dans la mesure où il craint que le recours à cette pratique se reconduise chaque année.

M.COUDERT intervient: dans le cas d'une bonne gestion et d'un bon usage de la ligne de trésorerie, il n'y a pas de risque particulier.

A la majorité (une abstention), le Conseil de Communauté entérine 200 000€ comme montant maximum autorisé pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

XVIII. EPF SMAF

La Commune de LACHAUX, par délibération du 28 février 2009,
Le Syndicat Mixte du PARC DE L'AIZE, par délibération du 13 octobre 2008, composé du Département du Puy de Dôme et de la Communauté de communes des Côtes de Combrailles,
ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le Conseil d'administration dans ses délibérations des 16 décembre 2008 et 1er avril 2009 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 16 juin 2009 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF SAMF doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Le Conseil de Communauté donne son accord aux adhésions précitées.

XIX. QUESTIONS DIVERSES

I. Annuaire géolocalisé

Le Président informe le Conseil de la mise en ligne du service proposé depuis le site internet de la communauté de communes: www.sancy-artense.com: PROXIMITE.

Sancy-Artense a adhéré à PROXIMITE: un annuaire géolocalisé proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et financé par le Conseil Régional d'Auvergne.

Le module est désormais disponible sur la page d'accueil du site internet de la Communauté.

L'annuaire recense et cartographie les services présents sur le territoire (action sociale et santé, administrations, environnement et agriculture, enseignement et éducation, sport, culture, travail emploi formation et vie pratique).

The screenshot displays the website for Sancy Artense Communauté. At the top, there is a navigation bar with icons for 'accueil', 'Services à la personne', 'Économie', 'Environnement', 'Culture', and 'Tourisme'. A search bar labeled 'rechercher' is also present. The main content area is titled 'Annuaire géolocalisé' and includes a search form with the following fields:

- Lieu de la recherche:** Adresse (input field), Code postal / Commune (input field with '63680 La Tour d'Auvergne' entered).
- Quel service recherchez-vous?:** Service (input field), ex: Lycée, mairie, ANPE, déchetterie, piscine... (text), Périème de recherche (dropdown menu set to '100 km').

A 'Chercher' button is located to the right of the search form. Below the form is a map of the region, and to the right of the map is a list of service categories under the heading 'Services':

- Action sociale et santé
- Administrations
- Enseignement et éducation
- Environnement et Agriculture
- Sport et culture
- Travail, emploi, formation
- Vie pratique

At the bottom of the page, there is a footer with logos for 'En partenariat avec la région Auvergne', 'CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE', and 'Caisse des Dépôts'.

2. Zone d'activités de La Courtine

Le Président informe le Conseil d'une potentielle vente de 5 à 6 lots sur la ZA La Courtine, par une entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables: photovoltaïque, bassins à récupération d'eau de pluie...

L'entreprise LEOVITA est en effet intéressée par ces lots pour implanter un bâtiment vitrine.

M.VERDIER demande si cette implantation est susceptible de générer de la création d'emplois. Le Président lui répond que son objectif est avant tout de travailler avec les artisans locaux.

3. Multiple Rural à Larodde

M.Jean Claude MARION présente l'état d'avancement du projet de création d'une auberge de pays sur la commune de Larodde.

Le bâtiment concerné vient d'être acquis par l'EPF SMAF.

Les quatre activités prévues sont:

- bar,
- restauration,
- dépôt de gaz,
- hôtellerie,

M.Jean Claude MARION souhaite que la Communauté, dans le cadre de sa compétence, réalise le projet. Il sollicite vivement la Communauté afin de bénéficier d'un accompagnement de l'agent de développement économique.

Le Président, M.Claude BRUT et M.Gérard MARION rappellent que la création d'un multiple passe nécessairement par la réalisation d'une étude de faisabilité par la CCI.

Le Président ajoute que l'accompagnement en direction des porteurs de projets fait partie intégrante des missions de l'agent de développement économique.

M.Philippe GATIGNOL note que si le projet de la commune est trop avancé, il sera difficile de le transférer à la Communauté de Communes dans un second temps.

M.COUDERT ajoute qu'il est essentiel que le Conseil de Communauté soit bien informé du projet, afin de pouvoir délibérer sur sa réalisation, dans un second temps.

M.Jean Claude MARION sollicite l'étude CCI au plus tôt. Il informe également que la commune de Larodde ouvrira le bar au 1er octobre 2009; la restauration au 31 décembre 2009.

Il sollicite la Communauté de Communes pour la réalisation d'une auberge de Pays (label CCI), composée 8 chambres, à compter de 2010.

Le Président souhaite connaître le montant de l'emprunt réalisé auprès du SMAF.

M.Jean Claude MARION informe que le SMAF a acquis le bien pour 100 000€ auquel il faut prévoir près de 15 000€ pour la mise en sécurité.

Le Président propose d'approfondir ce dossier tant sur le plan réglementaire que sur sa faisabilité financière.

4. Entretien de la voirie forestière

M.Gérard MARION s'interroge quant à l'entretien de la voirie forestière: à qui revient l'entretien?

La Communauté de Communes a été maître d'ouvrage, et il est clairement stipulé dans ses statuts qu'elle assure la **création, gestion et entretien** de cette voirie.

Par ailleurs, s'agissant de biens privés, elle ne peut se substituer aux privés et assurer cette mission.

Aussi, il est proposé de solliciter l'ONF pour assurer cet entretien.

ANNEXE I
REGLEMENT INTERIEUR DE LA
PEPINIERE D'ENTREPRISES

ANNEXE 2
**CONVENTION D'OCCUPATION
PRECAIRE DE LA PEPINIERE
D'ENTREPRISES**

ANNEXE 3
ROLE DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE